



Ville de Pontivy

Commission Environnement

Compte-rendu de la réunion du jeudi 08 septembre 2011

C5-2011-004

Présents :

M. Daniel LE COUVIOUR, adjoint au maire
M. Pierre GIRALDON, conseiller municipal

Absents

Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, conseillère municipale
Mme Stéphanie GUÉGAN, conseillère municipale
M. Claude LE BARON, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques

L'ordre du jour était le suivant :

1. Plan électrique breton et effacement diffus, mise en place du système « Voltalis »
2. Adhésion au dispositif « Ecowatt »
3. Point sur les consommations de fluides et relevé des compteurs.
4. Cartographie des zones humides à intégrer dans le PLU
5. Rapport annuel d'activités du services déchets de Pontivy Communauté
6. Bilan d'activités « Eau et Rivières » dans les écoles, année scolaire 2010-2011
7. Renouvellement de la convention avec l'association « Eau et Rivières de Bretagne »
8. Sensibilisation à la Biodiversité, partenariat avec « Bretagne Vivante »
9. Fiches actions Agenda 21
10. Questions diverses

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- Adhésion au dispositif « Ecowatt » et signature de la charte correspondante
- Validation de l'inventaire et de la cartographie des zones humides et des cours d'eau
- Convention d'objectifs entre la ville de Pontivy et l'association « Eau et Rivières de Bretagne »

DOCUMENTS ANNEXES

- Charte d'engagement « Ecowatt »
- Convention d'objectifs entre la ville de Pontivy et l'association « Eau et Rivières de Bretagne »

I - Plan électrique Breton et effacement diffus, mise en place du système « Voltalis »

Le 14 décembre 2010, le préfet de région et le président du conseil régional ont signé avec le Réseau de transport d'électricité (RTE) et l'opérateur technique Voltalis le Pacte électrique breton qui prévoit notamment le développement d'une ressource importante d'« effacement diffus » pour la Bretagne.

Il s'agit notamment de réduire les pointes de consommations électriques très préjudiciables aux réseaux de transport d'électricité et fortement génératrices de gaz à effet de serre (utilisation de centrale à énergies fossiles...).

Ville de Pontivy – Projet « Voltalis »					
Num des sites	sites	puissance installée chauffage + ECS en KW	Num des sites	sites	puissance installée chauffage + ECS en KW
1	Club des oiseaux	7	8	Club de Canoe	31,7
2	maison de la pêche	8	9	Kerlenn Ponfi	18,1
3	Salle de Danse	19,2	10	Annexe auberge de jeunesse	30
4	Tréteaux du Blavet	16	11	Ecole de Stival	125
5	Club de karaté	12,3	12	Club des retraités Stival	11
6	CHMP	36,7	13	Eglise de Stival	18
7	Local Stiffel	7,3	14	Salle polyvalente de Stival	21,2
			15	Ecole René Guy Cadou	140,5
		106,5			395,5
				total :	502

Dans son engagement en faveur du développement durable, des économies d'énergies et de la sécurité électrique de la Bretagne la ville de Pontivy souhaite donc s'engager dans cette démarche pour mettre en œuvre le dispositif Voltalis qui équipe déjà plus de 15.000 logements bretons.

Quimper Communauté, Brest Métropole Océane et une trentaine de communes ont déjà équipé une partie de leurs bâtiments communaux de cette nouvelle technologie qui permet d'alléger la consommation de certains équipements lorsque le réseau électrique est fortement saturé, sans impacter le confort des usagers.

Le boîtier Voltalis s'installe simplement et gratuitement sur le tableau électrique du logement.

Il permet à la fois de moduler la consommation des appareils de chauffage électrique, de mesurer les consommations et les suivre de façon détaillée en temps réel via Internet.

Ces modulations, brèves, préservent le confort du logement et réduisent fortement les émissions de CO2, permettant de réaliser des économies substantielles jusqu'à 15 % sur la facture annuelle, et de soulager le réseau : c'est ce que l'on nomme l'effacement diffus.

Propositions de la commission :

Inscrire la collectivité au dispositif d'effacement diffus :

- en équipant les bâtiments communaux répondant aux critères (chauffage et/ou eau chaude sanitaire électrique)
- en incitant les particuliers à s'inscrire dans le dispositif au travers du bulletin municipal et auprès de la presse locale

II – Adhésion à la charte d'engagement « Ecowatt » :

Les fondateurs de la démarche EcoWatt (RTE, la Préfecture de région Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, l'ADEME et ERDF) ont décidé de mettre à disposition de toutes les collectivités bretonnes une charte d'engagement. Cette charte en annexe ci-jointe donne aux différents acteurs un cadre de référence.

L'enjeu d'EcoWatt Bretagne est d'alerter la population bretonne sur les risques de coupures lors des pics de consommation en hiver, et d'inciter les EcoW'acteurs bretons à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage.

Pour la ville de Pontivy l'adhésion à cette charte se concrétisera au travers des 5 engagements :

1. inscrire la collectivité au dispositif d'alerte Ecowatt sur le site internet dédié,
2. procéder au sein de la collectivité à l'ensemble des "bons" gestes lors des alertes écowatt en renforçant la démarche déjà initiée l'an passée,
3. nommer au sein de la collectivité un « Ambassadeur EcoWatt » qui assurera la promotion de la démarche,
4. relayer l'information auprès des administrés et les inciter à s'impliquer dans cette voie (panneaux lumineux, par mails vers les responsables d'établissements, site internet, presse, médias audio...)
5. assurer un suivi et une communication en retour auprès du dispositif régional sur les actions et les économies concrètement réalisées

Propositions de la commission :

Inscrire la collectivité au dispositif d'alerte « EcoWatt » et de signer la charte d'engagement correspondante.

Charte en annexe

III - Point d'étape sur le suivi des consommations de fluides et le relevé des compteurs

Présentation :

Sur les 93 bâtiments communaux 23 sites ont été priorisés selon leur niveau de consommation

L'objectif de la démarche est de:

- mieux connaître les niveaux de consommations des équipements communaux en eau, gaz, électricité...
- diminuer les niveaux de consommation en incitant à modifier les pratiques des usagers, personnels...
- engager les programmes d'investissement nécessaires en fonction des priorités qui seront dégagées

État d'avancement de la démarche :

Énergie, périodicité des relevés	Avancement
EAU :	
Relevés tous les ans courant octobre/novembre	Relevé annuel effectué actuellement par la CEB, pointage des factures en janvier/février. En complément, un suivi trimestriel des compteurs d'eau a été mis en place par les services techniques pour notamment détecter les consommations anormales (fuites, dérapage d'usage...)
GAZ :	
Relevés par GDF deux fois l'an : février/août ou juin/décembre selon les sites.	Un pointage est effectué avec GDF en février/mars. Le Palais des Congrès est relevé mensuellement électroniquement. Relevé trimestriel en régie sur les 23 sites ci-dessous
ELECTRICITE :	
<u>Tarifs verts : (Faubourg de Verdun et Palais des Congrès) et tarifs jaunes (écoles et gymnases) faits tous les mois.</u>	Relevés électroniques sur « Dialège » visibles dès le 6ème jour du mois suivant.
Tarifs bleus, relevés manuellement 2 fois l'an, par sous-traitance (Atlantel)	Tous les sites ne sont pas parfaitement relevés par EDF. Il est difficile d'avoir un bilan précis des consommations, des différences sont constatées entre les résultats sur "Dialège" et le bilan annuel des factures. Pour améliorer le suivi, un relevé trimestriel a donc été mis en place sur 23 sites ci-dessous par les services techniques
<u>Éclairage public</u> (84 sites) : Un suivi plus précis serait à mettre en place	Actuellement un pointage est fait avec les factures. Il a été demandé à CITEOS, titulaire du contrat de maintenance, de fournir un devis pour ces relevés et de contrôler l'intensité sur les réseaux pour ajuster les contrats avec EDF
<u>les 23 sites concernés : 6 WC publics, Centre de Secours, Centre social maison de la solidarité, Château des Rohan, CTM, Ecole Albert Camus, Ecole de Stival, Ecole Jules Ferry, Ecole Marcel Collet, Ecole Paul Langevin, Ecole Quinivet, Ecole RG Cadou, Gymnase le Drogo, Immeuble Jouanno, Les halles, Locaux associatifs des Récollets, Mairie, Palais des Congrès, Salle omnisports de Kérantrée, Serres municipales, Théâtre, Vestiaires de Toulboubou, Vestiaires du faubourg de Verdun.</u>	

Observations de la commission environnement :

Dans le cadre de la sectorisation de l'éclairage public un relevé automatique centralisé des compteurs pourraient être mis en place...

Pour l'analyse des consommations les surfaces de bâtiments, l'incidence des variations climatiques (degrés jours unifiés) et les usages devront être pris en compte

IV - Validation de l'inventaire et de la cartographie des zones humides et des cours d'eau sur la commune de Pontivy

La ville de Pontivy a engagé dès 2003 l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur son territoire, dans le cadre de la réalisation du PLU, en amont des préconisations du Sage Blavet.

Cet inventaire a été réalisé par l'association Eau et Rivières de Bretagne.
Pour répondre aux préconisations du Sage et le mettre en conformité avec la méthodologie validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE), un groupe communal et les techniciens du Sage ont étudié en 2010 une révision des zones humides
Les critères techniques de terrain ayant servi à qualifier les éléments inventoriés sont pour les cours d'eau l'existence d'au moins 3 des 4 critères suivants :

- présence de berges,
- présence de granulats (sables ou graviers, galets...) en fond du lit,
- présence d'une vie aquatique (microfaune...),
- écoulement permanent.

pour les zones humides : la présence d'espèces végétales indicatrices et/ou de sols caractéristiques

L'objectif était sous un délai de 3 ans de mieux connaître ces zones afin d'en définir les périmètres, de les caractériser en termes de richesses et potentiels biologiques et d'en permettre l'intégration aux documents d'urbanisme à venir pour les protéger.

la commission environnement propose au conseil :

- de valider les résultats de l'inventaire des cours d'eau et des zones humides sur Pontivy
- de faire parvenir au Syndicat Mixte du SAGE Blavet les résultats de cette étude qui seront ensuite mis en forme par ce dernier puis portés pour validation à la connaissance de la Commission Locale de l'Eau. Une copie de la présente délibération sera également jointe.
- de s'engager à ce que les cours d'eau et les zones humides inventoriés soient intégrés dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision, conformément à la préconisation 2.1.2 du SAGE Blavet. Les zones humides seront classées dans le PLU en zones naturelles Nzh ou agricoles Azh selon le contexte géographique des sites et feront l'objet d'un règlement permettant leur préservation.
- d'autoriser le SAGE à transmettre les données de l'inventaire au format SIG aux structures et personnes qui pourraient lui en faire la demande.

V - Rapport annuel d'activité du service déchets de Pontivy Communauté - Année 2010

Le présent rapport d'activité est établi par Pontivy Communauté en application de l'article L-5211-39 du CGCT et du décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
Il est destiné à l'information des membres du conseil communautaire puis transmis aux maire des communes membres pour information aux conseils municipaux, puis tenu à disposition du public.

Présentation :

En préambule, il est constaté une baisse régulière des tonnages des ordures ménagères collectées depuis 2007 avec une baisse record en 2010 (-3,8%) qui permet de mesurer notamment l'implication de la population dans l'effort de tri et de recyclage des déchets. Ces résultats positifs encouragent à continuer les actions en vue :

Bilan financier 2010 : déficit de 264.147 € , en régression de 45 % par rapport à 2009

Perspectives 2011:

Développement de la collecte sélective de emballages ménagers recyclables en point de regroupement (bacs jaunes)

Une réflexion concernant la collecte des cartons des particuliers et des papiers des gros producteurs, devrait être présentée pour fin 2011

Engagement de Pontivy Communauté dans un programme local de prévention des déchets

Etude sur la gestion des déchetteries et des déchets verts.

VI - Bilan d'activité de l'association « Eaux et Rivières » dans les écoles, année scolaire 2010-2011

L'association « Eau et Rivières de Bretagne » a mis en place un programme d'animations sur le thème de l'eau dans les établissements scolaires de la Ville de Pontivy.

Ce programme s'inscrit dans la politique de la Ville menée depuis 1996, sur les économies d'eau.

Proposée aux écoles primaires de Pontivy (cycles 2 et 3), l'action pédagogique permet une sensibilisation importante des élèves sur l'eau, l'objectif final étant meilleure connaissance de l'environnement, une meilleure compréhension des liens entre les usages de l'eau et l'environnement et la qualité des écosystèmes aquatiques.

Cette année les objectifs du programme étaient les suivants :

- Découverte de la notion de bassin versant
 - Découverte de la vie dans les cours d'eau
 - Découverte du circuit de l'eau domestique
 - Mise en évidence des liens entre les usages de l'eau par l'homme et la qualité des écosystèmes aquatiques.
 - Découverte du bocage et du rôle des haies dans la protection de l'environnement.
- Analyse des comportements quotidiens, notion d'éco-citoyenneté.

Les choix concernant le thème et le contenu de chaque intervention se sont effectués en concertation avec les enseignants selon le niveau scolaire, le projet d'établissement ou celui des élèves.

Des supports d'animation ont été mis à disposition des enseignants : fiches pédagogiques, questionnaires, maquettes, le jeu Gaspido...

Ce dispositif a amené un impact réel sur le comportement des élèves. Il a permis notamment de mettre les enfants en situation de réflexion sur leur propre mode de vie et sur leur relation à l'environnement.

Cette année 2010-2011, **12 classes**, soit **313 élèves**, répartis dans **5 établissements** scolaires ont été sensibilisées sur le thème des milieux aquatiques et de la préservation de la qualité de l'eau ; cela représente une augmentation de 33% par rapport à l'année scolaire précédente :

Année scolaire	2005/2006	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Nombre d'établissements	2	4	3	2	3	5
Nombre de classes	10	10	5	4	10	12
Nombre d'élèves	209	245	217	109	197	313

Selon l'association « Eau et Rivières » cette bonne progression est liée :

- * à une bonne communication du programme via les médias et le courrier envoyé en début d'année scolaire,
- * à la mise en place d'une réunion de rentrée qui a permis de mobiliser les enseignants sur le projet
- * à un programme pédagogique qui satisfait les enseignants

Les activités préférées par les enfants restent les activités ludiques et de découvertes : les expériences, les sorties sur le terrain... tout ce qui leur permet d'apprendre en s'amusant.

Les animations ont permis aux enseignants une exploitation ultérieure des thèmes, avec la possibilité d'élargir les apprentissages des élèves à d'autres matières : maths, géographie, français, arts plastiques...

A l'intérieur des objectifs déclinés plus haut, les thèmes développés cette année ont été :

- * le cycle de l'eau domestique
- * nettoyer l'eau
- * visite du Déversoir
- * visite de la STEP
- * jeu « gaspido »
- * bassin versant, de la source à la mer, impact de l'homme
- * sortie ruisseau (Stival...), nettoyage d'un ruisseau (St Eloi)
- * détermination d'espèces, macrofaune aquatique
- * chaîne alimentaire
- * l'eau à l'école, agir dans l'école
- * biodiversité
- * rôles de la haie, découverte, plantation...
- * approche artistique et imaginaire de l'eau

Pour l'année scolaire 2011-2012, des enseignants ont déjà sollicité l'association pour poursuivre la démarche, montrant un grand intérêt pour ces programmes pédagogiques de l'éducation à l'environnement.

La ville de Pontivy ne peut que se féliciter de cette évolution et soutiendra la démarche au travers du renouvellement de la convention existante.

(cette convention, pour 3 ans à compter du 1er janvier 2012, fera l'objet d'une délibération présentée à la suite du présent rapport)

VII - Convention d'objectifs entre la ville de Pontivy et l'association « Eau et Rivières de Bretagne »

Objet :

Renouvellement de la Convention d'objectifs avec l'association "Eaux et Rivières de Bretagne" pour le développement de projets éducatifs et d'outils pédagogiques sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En matière de gestion de l'eau sur son territoire, la Ville de Pontivy s'est donnée comme objectifs :

- l'information des citoyens sur la filière de gestion des eaux domestiques,
- la mise en œuvre d'une politique d'économies d'eau,
- la prise en compte des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau.

A ce titre, la sensibilisation des usagers pour protéger l'eau, respecter les milieux aquatiques et adopter un comportement responsable d'utilisation de cette ressource est un enjeu fort. Les changements de comportements et de pratiques nécessitent un long travail préalable d'écoute d'échange, d'information, de formation indispensable pour faire évoluer les mentalités. Cette action d'éducation est un investissement pour l'avenir.

La ville de Pontivy, dans ce cadre, a décidé de renouveler avec l'association « eau et rivières de Bretagne » la convention pour la sensibilisation et l'éducation des jeunes à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cette convention d'une durée de 3 ans, débutant le 1^{er} janvier 2012, a pour objet de formaliser le cadre des relations entre les deux structures concernant le développement des projets éducatifs et la création d'outils pédagogiques.

La ville de Pontivy s'engage à financer, dans la limite d'un budget de 10 000 € par an, les opérations relevant de son programme d'intervention.

La commission propose :

de signer la convention triennale d'objectifs avec l'association « Eau et Rivières de Bretagne »

VIII – Sensibilisation à la biodiversité, partenariat avec l'association «Bretagne Vivante »

Une réunion a eu lieu le 26 juillet dernier avec l'association Bretagne Vivante SEPNB pour étudier les possibilités de mise en valeur de la biodiversité sur le territoire communal.

Plusieurs actions ont été évoquées dans ce cadre :

Internet : insertion sur le site de la ville d'un article proposé mensuellement par l'association sur le patrimoine naturel de la commune ; il a été également envisagé de créer un site dédié à la biodiversité.

Bulletin municipal : insertion 3 fois l'an d'un article en lien avec le patrimoine naturel et l'actualité ; ces articles pourront être proposés par plusieurs associations actives sur le territoire : Bretagne Vivante, mais aussi l'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Eau et Rivières...

Réalisation d'ouvrages et de guides thématiques dédiés à la nature.

Organisation de sorties, dans le prolongement de ce qui s'est fait en 2010 avec la Rand'eau et le circuit des salamandres : d'autres thèmes pourraient être proposés : circuit de fontaines, autour du château...

Expositions : possibles au palais des Congrès, à la Médiathèque ou dans d'autres lieux publics (Place Aristide Briand...), sous forme de panneaux, photos, banderoles... Un appel à concours photos pourrait être lancé (jeunes talents...)

Circuits d'interprétation, dans le prolongement de ce qui s'est fait sur la fontaine St Mélard, l'ancienne voie de chemin de fer à Stival... Ces supports, sous forme de panneaux nécessiteraient probablement une charte graphique...

Services techniques : réflexions à mener pour développer et intégrer les notions de biodiversité dans la gestion des espaces...

Conférences : en multipliant les partenariats et en innovant sur la forme pour vulgariser les notions et actions sur la biodiversité.

Installation d'équipements spécifiques favorisant la biodiversité, également outils de médiation : ruches, abris à insectes, nichoirs...

Autres actions possibles : Conseil municipal des enfants, animations par les associations, animations scolaires, animations d'été, éco-école, projections cinéma...

Observations et propositions de la commission :

Une convention pourra être proposée avec l'association Bretagne Vivante pour ce projet.

IX – Projet de fiches actions dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21

La Commission Environnement a engagé la réflexion sur les thèmes qui seront susceptibles de constituer les fiches actions de l'A21

Elle propose de travailler au cours du prochain mois sur les thèmes suivants :

- * énergie, énergie renouvelable...
- * eau
- * eaux pluviales
- * déchets
- * biodiversité et patrimoine naturel

Contributions aux autres commissions :

- * urbanisme durable
- * consommation durable

Ces différents thèmes devant être développés au cours du prochain mois, il est donc prévu une réunion sous 3 semaines pour affiner la réflexion engagée lors de la présente commission, notamment déterminer le contenu de chaque action...

X – Questions diverses :

Information faite à la commission sur :

-l'intervention le 2 octobre sur l'Arbre en ville

-la Rand'eau

-le 1er bilan de l'achat du vélo électrique